



## Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444  
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de  
Hampden tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.**

**Sont présents :**

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

**Est absente :**

- Siège # 3. Madame Monique Scholz**

**Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1 Ouverture de la séance**

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2022-11-119 Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022**
  - 3.1 Suivi au procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapport de la direction générale et de l'adjointe**
- 6. Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**
- 7. Période de questions**
- 8. Approbation des salaires et des comptes**
  - Voir annexe D**
  - Voir annexe E**
- 9. Correspondance**
  - Voir annexe A**
- 10. Suivis**

## **Voir annexe B**

**10.1** Entente pour le camion et employés municipaux

**10.2** Suivi avec Club de VTT

**10.3** Plan sécurité civile

## **11. Demandes**

### **Voir annexe C**

**11.1** Sollicitation pour la journée mondiale du diabète

**11.2** Formation DG avec CLD

**11.3** Demande de recrutement et invitation à la table de concertation

**11.4** Demande de lettre d'appui pour le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés et soutien financier

**11.5** Demande de l'avocat pour formation élus

## **12. Résolutions**

12.1 Modification de la résolution 2021-10-092 pour les frais d'inscription pour activités sportives

12.2 Don couronne Jour du Souvenir

12.3 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

12.4 Calendrier annuel des réunions 2023

12.5 Prévision travaux sur chemin Quatre-milles

12.6 Demande d'appui - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

12.7 Demande remboursement pour activités sportives

12.8 Lettre de démission de monsieur Maxime Laliberté pour inspection des véhicules d'urgences

12.9 Embauche de monsieur Patrick Delage pour inspection des véhicules d'urgences

12.10 Achat d'étagères pour le service incendie

12.11 Appel de projet conseil sport loisir « en Estrie ça bouge » dépôt de projet pour entretien de la piste de ski de fond et raquette et autorisation de signature

12.12 Autorisation pour demande de contribution financière pour l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette

12.13 Demande d'aide financière dans le cadre du programme nouveaux horizons

## **13. Avis de motion**

13.1 Dépôt de projet et avis de motion du règlement 110-2022 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminines réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes

13.2 Avis de motion adoption du budget 2023

13.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 111-2022 décrétant le traitement des élus municipaux pour 2023

13.4 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 112- 2022 de taxation 2023

## **14. Varia**

## **15. Période de questions**

- Aucune

## **16. Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

**Adoptée**

### #3 2022-11-120 **Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 4 octobre 2022, et qu'ils en ont pris connaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, soit adopté tel que présenté, avec les correctifs nécessaires et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

**Adoptée**

#### **3.1 Suivi au procès-verbal**

#### #4 **Rapport du maire**

#### #5 **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois d'octobre 2022 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#### #6 **Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'octobre 2022 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par Patrick Delage, que les élus ont préalablement consultés avant la séance, à l'exception du rapport de l'urbanisme.

#### #7 **Période de questions**

- Aucune

#### #8 2022-11-121 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 28 127,12 \$ pour les déboursés 2022000309 à 202200345 ;

**QUE** le conseil prend connaissance des salaires de 11 166,79 \$ pour les déboursés : # 202200312 à # 202200337

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

**Adoptée**

#### #9 **Correspondance**

Voir annexe A

#10 **Suivis**

Voir annexe B

#11 **Demandes**

Voir annexe C

#12 **Résolutions**

#12.1 2022-11-122 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-10-092  
POUR LES FRAIS D'INSCRIPTION POUR ACTIVITÉS  
SPORTIVES**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden a adopté en octobre 2021, la résolution 2021-10-092 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut toujours encourager les activités sportives / loisirs et culturelles de nos jeunes citoyens pour améliorer leur bien-être ;

**ATTENDU QU'IL** y a des frais supplémentaires pour les inscriptions des « non-résidents » pour les citoyens du canton de Hampden ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité du canton de Hampden s'engage à rembourser 50 % du coût des frais d'inscriptions additionnels pour les « **non-résidents** » pour une activité sportive / loisir et culturelle à concurrence d'une (1) activité, par session, par enfant, pour un maximum de 100 \$.

**Adoptée**

#12.2 2022-11-123 **DON POUR LA COURONNE DU JOUR DU  
SOUVENIR**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, la municipalité fait un don pour la couronne du Jour du Souvenir ;

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil fait un don de 50 \$ pour la couronne du Jour du Souvenir.

**Adoptée**

#12.3 2022-11-124 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA  
PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents,

**QUE** le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Le bureau sera ouvert à compter du mardi 3 janvier 2023.

**Adoptée**

## #12.4 2022-11-125 **CALENDRIER ANNUEL DES RÉUNIONS 2023**

**ATTENDU QUE** le conseil doit établir selon le code municipal 148, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier des réunions pour 2023 tel que présenté à la séance du conseil.

**Adoptée**

## #12.5 2022-11-126 **PRÉVISION TRAVAUX SUR CHEMIN QUATRE-MILLES**

**ATTENDU QUE** nous devons prévoir les travaux à effectuer dans le chemin du Quatre-milles pour en aviser la municipalité de La Patrie, car c'est un chemin mitoyen et que la municipalité du canton de Hampden effectue les travaux et que le coût des travaux est divisé en parts égales ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil a prévu les travaux suivants pour l'année 2023 :

- Ouverture des chemins
- Nivelage
- Patrouilles
- Abat-poussière
- Fauchage

**QUE** le conseil prévoit pour l'entretien du chemin du Quatre-milles, un montant qui sera transmis aussitôt que nous aurons les estimations.

**Adoptée**

## #12.6 2022-11-127 **DEMANDE D'APPUI - POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**ATTENDU QUE** la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022 ;

**ATTENDU QUE** cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population ;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole ;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec ;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

**ATTENDU QUE** cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale ;

**ATTENDU QUE** les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois ;

**ATTENDU QUE** cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie ;

**ATTENDU QUE** le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières ;

**ATTENDU QUE** le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales ;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.) offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population ;

**ATTENDU QUE** les municipalités rurales disposent de milliers de km de routes inoccupées en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches) ;

**ATTENDU QUE** ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire ;

**ATTENDU QUE** le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées ;

**ATTENDU QUE** pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme ;

**ATTENDU QUE** pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières ;

**ATTENDU QUE** le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation ;

**ATTENDU QUE** cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques, mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbaines ;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et une modulation des orientations gouvernementales et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
  - Le territoire en entier constitue un milieu de vie ;
  - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières ;
  - Les municipalités rurales du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.) offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique ;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec ;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

**Adopté**

#12.7 2022-11-128 **DEMANDE REMBOURSEMENT POUR ACTIVITÉS SPORTIVES**

**Reporté**

#12.8 2022-11-129 **LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME LALIBERTÉ POUR INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE**

ATTENDU QUE nous avons reçu la lettre de démission de monsieur Maxime Laliberté en date du 10 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Maxime Laliberté de son poste d'inspection des véhicules d'urgence et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets.

Adoptée

#12.9 2022-11-130 **EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK DELAGE POUR INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE**

ATTENDU QUE le poste d'inspection des véhicules d'urgence est disponible depuis le 10 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal embauche monsieur Patrick Delage qui est déjà à l'emploi pour la municipalité et au même taux horaire fixé sur son contrat de travail pour combler le poste d'inspection des véhicules d'urgence ;

Adoptée

#12.10 2022-11-131 **ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR LE SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE l'entrepôt où est située une partie des équipements du service en incendie manque d'emplacement pour le rangement ;

ATTENDU QU'il y a les fonds suffisants au budget 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal accepte la dépense de plus ou moins 300 \$ pour les étagères dans l'entrepôt.

Adoptée

#12.11 2022-11-132 **APPEL DE PROJET CONSEIL SPORT LOISIR « EN ESTRIE ÇA BOUGE » DÉPÔT DE PROJET POUR ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme-conseil sport loisir « en Estrie ça bouge » ;

ATTENDU QUE le but du projet, consiste à l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette situé sur le sentier du Marécage-des-Scots, afin de permettre aux citoyens du canton de Hampden, de la ville de Scotstown et des municipalités



voisines d'avoir accès à un sentier de ski de fond et de raquette gratuitement ;

**ATTENDU QUE** cette aide financière permettrait aux citoyens de faire des activités sportives ;

**ATTENDU QUE** la date limite pour le dépôt de projet est le 4 novembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** le montant de l'entretien pour la période hivernale est de 7 200 \$ et que la contribution de la municipalité est de 10 % du montant demandé soit 800 \$ ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents, que Madame Manon Roy, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée responsable pour la demande de ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce projet au nom de la municipalité du canton de Hampden.

**Adoptée**

#12.12 2022-11-133 **AUTORISATION POUR DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme-conseil sports loisirs « en Estrie ça bouge », pour l'entretien de la piste de ski de fond et de raquette ;

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal autorise madame Manon Roy à faire des demandes de soutien financier à certaines municipalités du Haut-Saint-François.

**Adoptée**

#12.13 2022-11-134 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la ville de Scotstown désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés / Projets communautaires dans le but d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés ;

**ATTENDU QUE** le projet visé consiste à l'amélioration des locaux utilisés par les citoyens de notre ville dont majoritairement les personnes âgées, soit l'achat et l'aménagement de mobilier urbain pour les parcs municipaux et divers endroits favorisant la participation des aînés de la Ville de Scotstown aux activités extérieures ;

**ATTENDU QUE** tout projet de développement, d'amélioration de la qualité de vie des citoyens est important afin de permettre à nos citoyens un sentiment d'appartenance tout en permettant directement l'implication des personnes âgées dans leur communauté ;

**ATTENDU QUE** le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés vise à soutenir des projets qui aident à améliorer le bien-être et la qualité de vie des aînés canadiens et qui favorisent leur inclusion sociale et leur participation dans tous les aspects de la société ;

**ATTENDU QUE** la ville de Scotstown en partenariat avec le club FADOQ de Scotstown et divers organismes communautaires de Scotstown dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, permettant implication des personnes aînées favorisant une influence positive sur la vie des aînés et dans notre collectivité ; que la ville de Scotstown souhaite la réalisation d'un tel projet permettant la consolidation de l'autonomie des aînés et un encouragement à participer aux activités et événements au sein de la collectivité dans le but de rehausser le bien-être social des aînés et le dynamisme communautaire ; que le projet soit soumis selon la description et le plan budgétaire et que la ville de Scotstown s'engage à contribuer financièrement jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à ce projet ;

**ATTENDU QUE** la ville de Scotstown demande une participation à la municipalité du Canton de Hampden au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour collaborer à ce projet ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu par la majorité des membres présents, que la municipalité accepte de contribuer pour un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) dans le cadre du projet « Programme nouveaux horizon » et que la municipalité demande en retour que soit installé des plaques de métal indiquant le nom de la municipalité du canton de Hampden sur chaque table et banc.

**Adoptée**

**#13 Avis de motion**

**#13.1 DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 110-2022 VISANT À ACCORDER UNE SUBVENTION À L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNES FÉMININES RÉUTILISABLES ET DE CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES POUR ADULTES**

Le conseiller Martin Turcotte, donne avis de motion et dépôt de projet du règlement 110-2022, visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminines réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**#13.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2023**

La conseillère Lisa Irving, donne avis de motion concernant l'adoption du budget 2023, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**#13.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 111-2022 DÉCRÉTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023**

La conseillère Maryse Briand, donne avis de motion et dépôt de projet du règlement 111-2022, décrétant le traitement des élus municipaux 2023, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**#13.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 112-2022 DÉCRÉTANT LA TAXATION 2023**

La conseillère Chantal Langlois, donne avis de motion que le dépôt de projet du règlement 112-2022 sur la taxation 2023, sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#13.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU  
RÈGLEMENT 113-2022 RELATIF À L'USAGE POUR LES  
FEUX EXTÉRIEURS**

La conseillère Sylvie Caron, donne avis de motion que le dépôt du règlement 113-2022, relatif à l'usage pour les feux extérieurs, sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#13.6 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU  
RÈGLEMENT 114-2022 CONCERNANT LA FERMETURE  
ET L'ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINS CHEMINS**

Le conseiller Martin Turcotte, donne avis de motion que le dépôt du règlement 114-2022, concernant la fermeture et l'entretien hivernal de certain chemin, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#14 **Varia**

- Signalisation de la route 257
- Lettre pour ville de Scotstown
- Rapport comité par procès-verbaux

#15 **Période de questions**

- Aucune

#16 2022-11-135 **Levée de séance**

À 19 h 59, la conseillère Sylvie Caron, propose la levée de la séance

**Adoptée**

---

Bertrand Prévost, Maire

---

Manon Roy, Directrice générale  
et greffière-trésorière